



## Fausse déclaration, mensonge, au jaf

Par **sebdhote**, le **12/11/2010** à **10:52**

Bonjour,

J'ai un enfant dont je suis séparé de la maman.

Un jugement a été rendu le mois dernier suite à mon départ, pour raison professionnel à 400km.

Avant nous avions une résidence alternée et la maman devait me verser une pension de 150€, cette dernière gagnant 2.5 \* mon salaire.

Elle a déclaré au juge qu'elle avait la charge de notre fille depuis fin mai 2010 et donc voulait la suppression de la pension alimentaire qu'elle me devait et pour laquelle j'ai porté plainte pour non paiement de pension alimentaire.

Elle a demandé également à ce qu'une pension alimentaire rétroactive soit mis en place depuis le 01/06/2010.

Elle a eu gain de cause sur sa demande, le juge indiquant que je n'ai pas contesté le fait.

Cependant j'ai contesté, indiquant que je posais une semaine de congé sur deux pour pouvoir établir ma part de garde fixé par le jugement et disposait de deux logement durant cette période. A t'il pensé que e délirait ???

Que dois je faire ?

Payer les 750 € que je dois à madame par le nouveau jugement,

Contester ce jugement qui indique que l'enfant est à la charge de sa mère depuis juin, ce qui est totalement faux, j'ai deux attestations de professionnel qui encadre la petite, qui indique que la petite était bien avec moi une semaine sur deux. J'ai le tableau récapitulatif de mes congés imprimé du logiciel de pointage de mon travail.

Dois je porter plainte contre la maman pour fausse déclaration ?

Les mensonges de la part de la maman me dépasse de plus en plus et maintenant la justice les prend même en compte dans les jugements comme si c'est la parole de dieu.

J'ai été accusé via son avocat de mise en danger de mon enfant par défaut de soins, heureusement j'ai prouvé l'inverse grâce aux attestations du samu et de l'hôpital, le relevé de mes appels comme quoi elle était au courant du problème et de plus elle s'était elle même présentée aux urgences pour voir la petite qui était avec moi.  
Je n'ai pu porter plainte contre elle, car elle a contredit ses dires avant le jugement et le fait ne lui a pas été reproché à quelque moment que ce soit.

Justice ??? un mot d'où on se demande le sens réel.

Par **mimi493**, le **12/11/2010 à 14:21**

Avez-vous donné au juge une attestation de votre employeur concernant les congés pris (l'impression de la feuille de pointage est sans valeur) ?

Avez-vous donné au juge, les preuves de l'existence de ce logement où vous viviez avec votre fille (bail, quittance EDF) ?

En l'absence de ces preuves, le juge avait votre parole, la sienne + un lieu de travail à plus de 400 km. Vous auriez pensé quoi si vous aviez été le juge ?

Mais vous allez pouvoir comme ça, avoir une semaine sur deux prendre un congé (ou alors vous êtes à mi-temps ?) indéfiniment ? Vous allez pouvoir supporter deux logements, financièrement ?

Faire appel suppose que vous vouliez quoi ?